



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **8 octobre 2015**

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 4 juin 2015**
3. **Assermentations**
4. a. **Préavis n° 2015/03 « Demande de crédit de CHF 840'000.- pour la construction d'un chauffage à distance et raccordement des bâtiments communaux, ainsi que l'assainissement du chauffage de la grande-salle »**
b. **Rapport de la commission de gestion**
5. a. **Préavis n° 2015/04 « Arrêté d'imposition 2016 »**
b. **Rapport de la commission des finances**
6. **Communications municipales**
7. **Divers et propositions individuelles**

* * * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents.

1. Appel

Sur les 100 membres du Conseil général, 68 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2015

Décision : Le PV du 4 juin 2015 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations

Deux personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- SOLENE FRICK
- JACQUES VON HALLER

CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 102 membres. Il profite de rappeler que, lors de leur assermentation, les membres du Conseil général s'engagent à accepter les charges qui pourraient leur être confiées, notamment la participation à une ou plusieurs commissions.

4. Préavis n° 2015/03 « Demande de crédit de CHF 840'000.- pour la construction d'un chauffage à distance et raccordement des bâtiments communaux, ainsi que l'assainissement du chauffage de la grande-salle »

OLIVIER HÄHNI explique que, suite à la décision du Conseil du 4 juin 2015 de repousser le vote sur le préavis n° 2015/03, la municipalité a convié à la séance du jour BENJAMIN

MAILLARD, du bureau BESM, qu'il salue. Il considère qu'il s'agit de ne pas se focaliser sur les questions financières mais de réfléchir aux enjeux énergétiques à long terme. MARC THONNEY, rapporteur, annonce que la commission nommée pour étudier le projet appelle, à l'unanimité, à son refus. OLIVIER HÄHNI rappelle que l'assainissement du chauffage de la grande-salle est une obligation légale. Par ailleurs, si l'investissement de départ est important, il devrait s'avérer avantageux à long terme. Enfin, l'isolation de la grande-salle ne permettrait pas une diminution conséquente des coûts.

MIREILLE IMMER demande s'il n'aurait pas fallu faire un projet uniquement pour la grande-salle. BENJAMIN MAILLARD explique qu'une grande-salle est un cas particulier puisqu'elle est maintenue en permanence à 15-16 °C avec de temps en temps des pics de chaleur à gérer. Or, malgré l'existence d'un accumulateur de chaleur, il est nécessaire d'avoir les autres bâtiments pour pouvoir supporter ces pics de chaleur avec du bois.

WILLY HENZER s'interroge si, pour un investissement de CHF 840'000.-, il ne faudrait pas voir plus large que trois bâtiments. OLIVIER HÄHNI répond que, si d'autres bâtiments venaient se greffer, la dépense communale resterait la même puisque ce serait aux propriétaires de payer le raccordement. Il serait donc avantageux d'avoir des partenaires mais on ne peut pas obliger les voisins à se joindre au projet.

CHRISTA MICHAUD considère qu'il s'agit d'un choix de principe à faire puisqu'on ne veut ni énergie nucléaire, ni éolienne, ni énergie fossile. Elle souhaite donc que la commune aille de l'avant avec ce projet. PATRICIA DUMAS ajoute que, même s'il est meilleur marché actuellement, on ne connaît pas l'évolution du prix du mazout à long terme puisqu'il a tendance à beaucoup plus fluctuer que celui du bois. De son côté, JACQUES CHAPPUIS estime que, vus les importants investissements à venir pour d'autres dossiers, il serait plus judicieux de conserver cet argent pour le moment.

MARYLENE CHAPPUIS demande quel entretien serait nécessaire avec une telle installation. BENJAMIN MAILLARD répond qu'il faut compter un passage rapide par semaine pour un contrôle ainsi qu'un travail plus conséquent une dizaine de fois dans l'année. Il précise que tout ceci a été pris en compte dans l'étude.

MARIE CLAUDE EMERY BRUSS souhaite des renseignements sur le flux exact du bois. OLIVIER HÄHNI rappelle que la commune n'est pas autorisée à créer un dépôt dans la forêt. L'idée serait donc de vendre du bois au groupement forestier et de lui acheter des copeaux. Le bois ne serait donc pas communal mais régional.

LAURENCE PROBST aborde les aspects pratiques, notamment l'accès des camions au silo de la chaufferie. OLIVIER HÄHNI explique qu'un chemin d'accès permettrait à un camion d'y accéder en marche arrière. Ces coûts ont également été pris en compte.

JEAN MAURICE HENZER considère que la dépendance à des sources d'énergie étrangères est problématique à long terme. Il soutient ce qu'il considère comme un investissement sur l'avenir et le compare aux discussions de l'époque sur l'intérêt ou non de construire la maison communale. PHILIPPE THONNEY ajoute qu'aucune commune de la région ayant décidé de miser sur un système de chauffage à bois ne le regrette aujourd'hui.

JACQUES CHAPPUIS demande que le vote ait lieu à bulletin secret.

Décisions : Le vote à bulletin secret est soutenu par 17 membres du Conseil et est donc accepté.

Sur les 70 bulletins distribués, 70 sont rentrés dont 4 blancs. Le résultat des votes est de 33 oui contre 33 non ce qui signifie que le préavis n'est pas accepté.

OLIVIER HÄHNI prend acte du résultat, remercie BENJAMIN MAILLARD de sa venue et lui souhaite une bonne fin de soirée.

5. Préavis n° 2015/04 « Arrêté d'imposition 2016 »

DANIEL SCHORDERET, Syndic, explique que la Municipalité propose d'abaisser le taux d'imposition de 81 à 78 ce qui représenterait une diminution de recettes d'environ CHF 30'000.-. PATRICIA DUMAS, présidente de la Commission des finances, estime que la diminution proposée est tout à fait raisonnable et opportune. Elle appelle donc les membres du Conseil général à accepter l'arrêté d'imposition 2016.

Décision : Le préavis 2015/04 est accepté à l'unanimité.

6. Communications municipales

GILBERT THONNEY

GILBERT THONNEY rapporte que la benne compactante sera hors service le 14 octobre prochain pour sa vidange et son entretien.

NICOLAS KÜFFER demande si la Municipalité a déjà réfléchi à l'avenir des terrains communaux risquant un dézonage. GILBERT THONNEY répond qu'il n'y a actuellement pas de projet et que ce sera à la future Municipalité de se positionner.

YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD remercie les 33 personnes ayant malgré tout soutenu le préavis n° 2015/03. Il explique qu'une partie du martelage a déjà eu lieu mais qu'il reste encore celui devant être effectué à la Tuaire. Celui-ci a été repoussé car les coupes n'y auront lieu qu'au printemps prochain. Par ailleurs, s'il faut noter des attaques de bostryches cet été, celles-ci sont restées moins fortes que dans plusieurs communes voisines. Enfin, le bois de feu commandé sera livré ces prochains jours.

Au niveau des eaux, le projet de relier la STEP de Vulliens à celle de Lucens sera présenté à l'assemblée intercommunale cet automne. ROGER STETTLER demande si la STEP de Lucens est équipée pour le traitement des micropolluants. Ceci éviterait à chaque habitant de Vulliens de payer une taxe de CHF 9.-/an. YVAN CHERPILLOD explique qu'une étude est en cours en vue de la régionalisation de ceci à Lucens voire à Granges-Marnand mais qu'effectivement, ça n'est pas encore le cas.

STEPHANE THONNEY

STEPHANE THONNEY annonce qu'un présentoir a été installé à la chapelle grâce à un donateur anonyme.

OLIVIER HÄHNI

OLIVIER HÄHNI revient sur le tout-ménage envoyé par l'ASIJ afin de présenter ses activités ainsi que les principaux enjeux de la construction des nouveaux bâtiments scolaires. Il ajoute que la construction du réfectoire du collège du Raffort débutera le 12 octobre prochain. Par ailleurs, l'assemblée intercommunale a accepté la construction du collège de Servion pour un montant d'environ 12 millions de francs. Le collège de Carrouge est, en revanche, toujours bloqué par l'application stricte de la LAT au niveau de la Confédération.

DANIEL SCHORDERET

DANIEL SCHORDERET rapporte qu'une plantation de cannabis a été trouvée récemment dans la forêt. La gendarmerie a été informée et a détruit la marchandise. Par ailleurs, il explique que la journée des ainés aura lieu le samedi 14 novembre. Puis, il félicite ROGER STETTLER pour ses 25 ans déjà passés en tant que préposé au contrôle des habitants.

Enfin, il rappelle que les élections communales se dérouleront le 28 février prochain et que deux municipaux, GILBERT THONNEY et lui-même, ont décidé de ne pas se représenter. Les citoyens intéressés à se porter candidats auront la possibilité de s'inscrire au bureau communal dès le début du mois de novembre. CHRISTOPHE CHAPPUIS ajoute que la jeunesse

a accepté de prendre en charge la gestion du repas et de la buvette durant la journée du 28 février et l'en remercie déjà.

7. Divers et propositions individuelles

LUDOVIC STETTLER rappelle la traditionnelle pièce de théâtre de la jeunesse qui se déroulera les 27, 28 et 29 novembre avec repas.

SIBYLLE BAYS annonce de son côté qu'il y aura à nouveau les fenêtres de l'Avant cet hiver. Un tout-ménage sera prochainement envoyé.

PIERRE-ALAIN DUMAS revient sur le projet d'éoliennes et rappelle qu'il n'est pour l'instant que suspendu. Il demande qu'en cas de réactivation du projet, la population en soit rapidement informée.

NICOLAS KÜFFER encourage à réorganiser une broche de route puisque le chantier de la Route du Borgeau semble y avoir d'ores et déjà institué le trafic alterné.

WILLY HENZER demande s'il est normal que la commune loue des esserts communaux pour qu'il y soit mis en place des jachères. STEPHANE THONNEY rappelle qu'au niveau de la politique agricole, la jachère fait partie des cultures autorisées et soutenues. Il précise qu'il n'y a pas de différence du prix de location en fonction de la culture mise en place.

PHILIPPE THONNEY demande si la fontaine située sur la place de parc va y rester alors qu'elle ne coulera probablement plus jamais. OLIVIER HÄHNI explique que la Municipalité souhaite la déplacer mais qu'un nouvel emplacement n'a pas encore pu être trouvé.

CHRISTOPHE CHAPPUIS remercie la jeunesse pour la tenue régulière de la buvette et l'animation diverse et variée du village. Il donne rendez-vous à tout le monde le 3 décembre prochain et lève la séance à 21h45.

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président

Loïc BARDET, secrétaire